

# Arts visuels

A travers cet enseignement l'élève va :

- développer sa culture s'ouvrant à des œuvres patrimoniales.
- situer sa pratique, ses intérêts et ses goûts personnels.
- développer des compétences critiques pour renouveler et affiner le plaisir esthétique.
- développer, concevoir et réaliser un travail personnel lié à la production des images.
- choisir ses propres moyens d'expression.
- identifier et situer la diversité des métiers contribuant aux arts visuels (y compris dans le domaine du journalisme spécialisé, de la gestion et du droit) et les parcours de formation qui y conduisent.

*L'élève peut coupler cet enseignement avec 1h30 d'arts plastiques, option facultative. Il pourra, aussi, poursuivre, s'il le désire, les arts plastiques en classe de première, qui se déroulent sur 3 heures hebdomadaire.*

